

RHIN-MEUSE

INFOS



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



DOSSIER

Nouveau
programme
d'intervention
2013-2018
L'agence
de l'eau
aide votre
projet pour
l'eau

Pages 2-5

EAU & GOUVERNANCE

Consultation du public
sur l'avenir de l'eau
et des milieux
aquatiques

Donnez votre avis !

Pages 6-7

ACTUALITÉS

- Entretien
avec Marc Benoît
- Des communes
récompensées

Page 8

VIENT DE PARAÎTRE

Page 8





Paul MICHELET
Directeur général
de l'agence
de l'eau
Rhin-Meuse

SE MOBILISER AUTOUR DES PRIORITÉS POUR L'EAU

Depuis le 1^{er} janvier 2013, l'agence de l'eau met en œuvre un nouveau programme pluriannuel d'action qui donne de la visibilité sur les priorités et les objectifs de la politique de l'eau décidée par nos instances, au niveau du bassin et au niveau national.

Ce numéro du journal Rhin Meuse info se fait largement l'écho des éléments fondateurs de ce programme, établi à partir d'une large concertation des acteurs des territoires tout en prenant en compte les directives nationales et européennes qui structurent la politique de l'eau de notre pays.

En rappelant que l'agence de l'eau est un organisme public au service du développement durable, les services de l'agence de l'eau sont à la disposition des élus, des acteurs économiques et associatifs pour répondre à leurs attentes et interrogations concernant la planification des projets pour l'eau, les enjeux et les priorités et les conditions d'accompagnement des projets.

Avec son programme, l'agence de l'eau propose un dispositif d'incitation, d'inflexion des choix et ses instances ont défini la voie que nous allons suivre : prioriser l'action, contribuer à mieux maîtriser les dépenses publiques, obtenir des résultats tangibles. Et cela sans peser davantage sur la facture d'eau. Les taux d'aides sont le reflet de nos actions prioritaires et les dotations sont adaptées aux enjeux de l'eau.

Nous avons collectivement fait progresser la situation de l'état des eaux, avec de réelles avancées, mais nous savons qu'il faut poursuivre l'action commune en faveur de la résolution des difficultés désormais plus déterminantes sur nos territoires pour atteindre les objectifs ambitieux que nous nous sommes collectivement assignés. En particulier, les enjeux liés à la réduction des pollutions diffuses et la restauration « physique » des milieux aquatiques constituent les facteurs clés du succès, dans notre bassin comme sur l'ensemble du territoire national, et même à l'échelle communautaire, comme l'a révélé le rapport récemment produit par la Commission européenne.

Des montants financiers importants ont été prévus pour cela, nous espérons que la mobilisation de tous les acteurs permettra de donner corps à toutes ces priorités.

Enfin, vous avez la possibilité de donner votre avis sur les enjeux de l'eau d'avenir, n'hésitez pas, participez !

Bonne lecture

DOSSIER

Nouveau programme d'intervention 2013-2018

L'AGENCE DE L'EAU AIDE VOTRE PROJET POUR L'EAU

Acteur de territoire, vous êtes une collectivité, une entreprise, un artisan, un agriculteur, une association...

Vous avez un ou plusieurs projets pour l'eau qui contribuent directement à l'atteinte du bon état des eaux sur votre territoire, la reconquête ou la protection des ressources en eau et des milieux aquatiques.

L'agence de l'eau, dans le cadre de son nouveau programme pour les années 2013-2018, peut vous aider, sous certaines conditions et en fonction des priorités, à mettre en œuvre vos projets pour le bon état des eaux.

LES PRIORITÉS

Ces vingt dernières années, de gros efforts ont été faits par les collectivités et les industriels pour assainir les eaux usées et lutter contre les pollutions. Cela a permis de progresser de façon très significative, mais d'autres perturbations des milieux aquatiques existent (cf. page 5).

L'agence de l'eau donne la **priorité** de ses interventions à la **lutte contre les pollutions d'origine agricole** ou d'origine **industrielle** pour ce qui concerne les **substances toxiques** (la réduction des pesticides et des substances dangereuses est jugée prioritaire pour 92 % des Français), ainsi qu'à la **restauration « physique » et écologique des milieux aquatiques** et de la **biodiversité**, éléments indispensables à la reconquête du **bon état de nos ressources en eau** et à la prévention des risques liés aux inondations.

Le programme affirme une volonté d'action pour la **protection des captages d'eau potable** et l'encouragement aux **économies d'eau** en anticipation au **changement climatique**.



AERM/Doncourt

Des nombreux efforts collectifs sont encore à fournir pour atteindre le bon état des eaux.



Rhin-Meuse infos - BP 30019 - 57161 Moulins-lès-Metz Cedex - Tél. : 03 87 34 47 00 - Internet : www.eau-rhin-meuse.fr - N° 106 - février 2013 - Tirage : 21 000 exemplaires, diffusion par abonnement - Directeur de la publication : Paul Michelet - Rédactrice en chef : Dominique Frechin - Rédaction : Dominique Frechin - Florence Chaffarod - Catherine Meyer - Ont participé à ce numéro : Marc Benoit - Documentation : Béatrice Fernandez, Pauline Deletre - Édition : Agence de l'eau Rhin-Meuse, Département communication externe/Documentation - BP 30019 - 57161 Moulins-lès-Metz Cedex - Tél. : 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85 - Mail : agence@eau-rhin-meuse.fr - Impression : Est Imprimerie - 57160 Moulins lès Metz - Tél. : 03 87 38 34 00 - sur papier couché mat, 100% recyclé - Mise en page : maetva - ISSN : 1142 - 8589 - Dépôt légal : 201209.0049

L'AGENCE DE L'EAU AIDE LES COMMUNES (ET LEURS GROUPEMENTS)

DÉPOLLUER LES EAUX

L'agence de l'eau maintient son aide aux collectivités.

Les principales agglomérations de notre territoire sont désormais équipées de systèmes collectifs de collecte et de traitement de leurs eaux usées conformes aux normes européennes.

Les aides sont maintenues et représentent toujours le premier poste de dépenses de l'agence de l'eau (500 M€!) mais ces aides sont accordées dans un cadre plus sélectif et avec des dotations financières plus mesurées qu'antérieurement, et en fonction des priorités.



1 500 communes de moins de 2 000 habitants ne disposent pas d'assainissement des eaux usées.



L'agence de l'eau encourage les partenariats multithématiques.

VALORISER LES PARTENARIATS

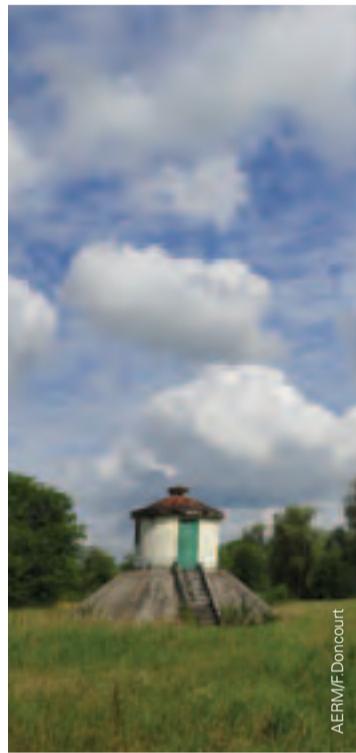
Afin de soutenir la volonté de progresser dans une vision partagée des acteurs du territoire, l'agence de l'eau propose à ses partenaires des programmes de partenariat là où les enjeux de l'eau sont forts, multiples et imbriqués... par exemple, dépollution des rejets, restauration du cours d'eau, protection de l'eau potable, réduction des pesticides, lutte contre les pollutions diffuses agricoles...

L'agence de l'eau soutient et encourage les SAGE et maintient le dispositif de solidarité dit «Urbain - Rural» qui permet de réserver une dotation spécifique d'aides additionnelles pour les petites communes.

SÉCURISER L'EAU POTABLE

L'agence de l'eau accompagne également les collectivités pour améliorer et sécuriser leur approvisionnement en eau potable. Les aides de l'agence de l'eau sont toutefois conditionnées à la mise en place de mesures durables de prévention des pollutions, en particulier des pollutions diffuses.

L'aide à la protection réglementaire des captages d'eau potable est maintenue mais différenciée selon les situations et les urgences.

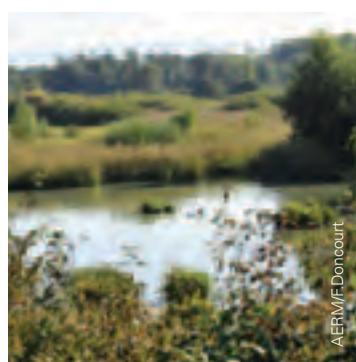


La mise en place de mesures durables de prévention des pollutions diffuses autour des captages est incitée.

RESTAURER LES MILIEUX

L'agence de l'eau met en place pour les collectivités (et les structures associatives concernées) des aides incitatives pour restaurer et protéger leurs milieux aquatiques, y compris lorsque les initiatives prises contribuent à limiter les risques liés aux inondations (projets à vocation «mixte» favorisant un fonctionnement plus naturel des milieux aquatiques).

Cette restauration des milieux aquatiques est en effet un élément déterminant pour la reconquête du bon état de nos ressources en eau et elle constitue un axe totalement complémentaire aux actions menées en matière d'assainissement, par exemple.



La protection des zones humides reste une priorité.

L'AGENCE DE L'EAU AIDE L'INDUSTRIE ET L'ARTISANAT

L'agence de l'eau aide les industriels et les artisans, en priorité pour leurs actions de lutte contre les pollutions des eaux par les substances dangereuses.

Elle les accompagne aussi pour des actions diversifiées de préservation des milieux aquatiques (utilisation alternative des pesticides, protection des zones humides, gestion des eaux pluviales...).



Les substances dangereuses, une cible prioritaire.

L'AGENCE DE L'EAU AIDE L'AGRICULTURE

L'agence de l'eau est partenaire du monde agricole pour ses démarches de changement pérenne de pratiques pour lutter contre les pollutions diffuses.

L'aide cible les territoires les plus vulnérables au regard des ressources en eau, et en premier lieu les aires d'alimentation des captages pour l'eau potable.

L'agence de l'eau encourage les partenariats collectivités locales - agriculture compte tenu des enjeux en terme de préservation de la qualité de l'eau potable.

Elle propose la mobilisation d'«outils» nouveaux pour des interventions sur le foncier (échanges de parcelles) et le soutien de filières plus «vertes» (cultures biologiques ou à faible niveau d'intrants, élevages extensifs...).

L'AGENCE DE L'EAU AIDE AUSSI...

L'agence de l'eau accompagne les communes, les associations et les autres acteurs, dans le domaine de l'eau, pour :

- leurs actions de coopération internationale humanitaire
- leurs actions de communication, d'éducation à l'environnement, d'information et de participation du public à la décision
- leurs politiques d'animation faisant appel à des emplois dédiés
- leurs actions visant à améliorer la connaissance des milieux aquatiques, la réalisation d'études et la mise en place de solutions techniquement innovantes



Des actions de sensibilisation tournées vers différents publics.

DOSSIER

Nouveau programme d'intervention 2013-2018

EN CHIFFRES...

RÉPARTITION DES AIDES DU 10^{ÈME} PROGRAMME DE L'AGENCE DE L'EAU 2013-2018 (CHIFFRES GLOBALISÉS)

PRÈS D'UN MILLIARD D'EUROS
D'AIDES SUR SIX ANS

Pour l'eau, source : AERM / 2012

LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS

TOTAL :
690 M€

Dépollution domestique
500 M€



Assainissement
des eaux usées..... 370
Aides à la performance
épuratoire 110
Assistance technique..... 20

Dépollution industrielle
100 M€



Lutte contre la pollution
industrielle et déchets
..... 100

Dépollution agricole
90 M€



GESTION DES MILIEUX

TOTAL :
230 M€

Restauration et protection
des milieux aquatiques

115 M€



Eau potable et protection
de la ressource en eau

115 M€



AUTRES INTERVENTIONS

TOTAL :
25 M€



Coopération
décentralisée



Études



Information du public

TOTAL INTERVENTIONS : 945 M€

Source : AERM / 2012

L'AGENCE DE L'EAU DISPOSE DONC, EN MOYENNE, DE

+150 M€ D'AIDES PAR AN

POUR SON 10^{ÈME} PROGRAMME AFIN DE SOUTENIR
LES PROJETS POUR L'EAU DES ACTEURS DU BASSIN.
SES **INTERVENTIONS** PRENNENT PLACE DANS LE CADRE
D'UNE PRÉOCCUPATION AFFIRMÉE DE LA **MAÎTRISE
DES DÉPENSES PUBLIQUES** TRADUITE
PAR DES OPÉRATIONS **CIBLÉES SUR LES PRIORITÉS
DE L'EAU ET DE LA RECONQUÊTE DES MILIEUX
AQUATIQUES ET L'OPTIMISATION DES AIDES
(COÛT/EFFICACITÉ).**

DES PRIORITÉS

DEUX THÉMATIQUES PRIORITAIRES EN FORTE AUGMENTATION

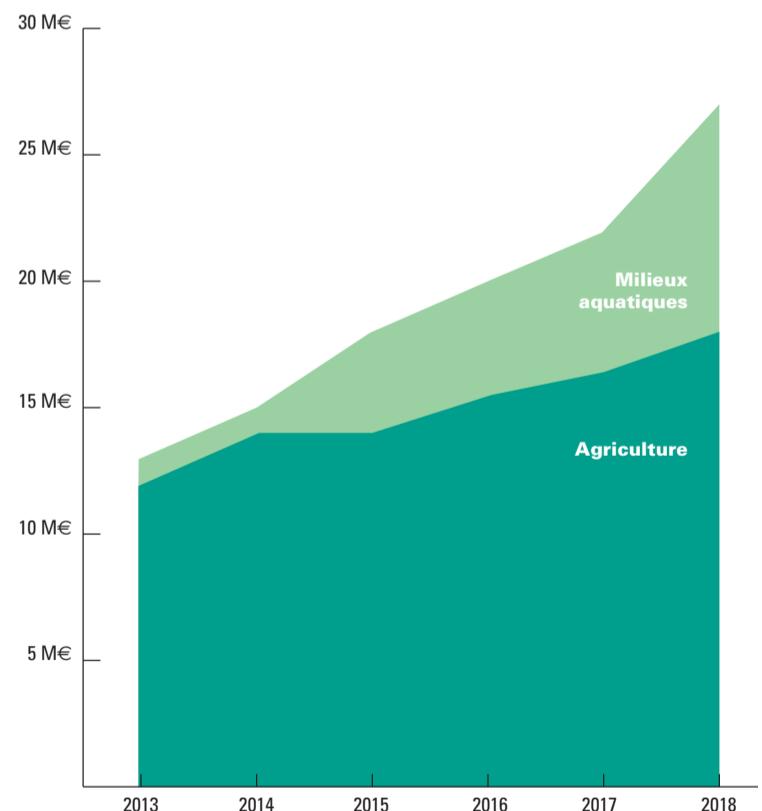
Source : AERM / 2013

L'ÉVOLUTION DES VOLUMES
D'AIDES ENTRE LE 9^{ÈME}
ET LE 10^{ÈME} PROGRAMME
AGRICULTURE

+85%

L'ÉVOLUTION DES VOLUMES
D'AIDES ENTRE LE 9^{ÈME}
ET LE 10^{ÈME} PROGRAMME
**RESTAURATION
DES MILIEUX
AQUATIQUES**

+60%



IMPACT ÉCONOMIQUE

L'impact sur l'emploi : ces aides prévues au bénéfice de travaux pour l'eau et les milieux aquatiques ont un **impact économique favorable pour les entreprises** et l'emploi, y compris l'aide que l'agence de l'eau apporte aux emplois d'animation. On estime que l'ensemble des aides attribuées par les agences de l'eau (13,3 milliards d'euros) génère un potentiel de travaux de 25 milliards d'euros, dont 15 milliards d'euros dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement et des dizaines de milliers d'emplois directs et indirects (60 à 80 000 emplois).

LE FINANCEMENT DU PROGRAMME DE L'AGENCE DE L'EAU

LES REDEVANCES

Le programme de l'agence de l'eau est financé par des **recettes fiscales environnementales** perçues auprès des **usagers** (consommateurs, activités économiques et autres usagers de l'eau) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

Les **redevances** sont perçues via la **facture d'eau** payée par les **abonnés** domestiques et, pour les autres usagers, via des **modalités propres** à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs...).

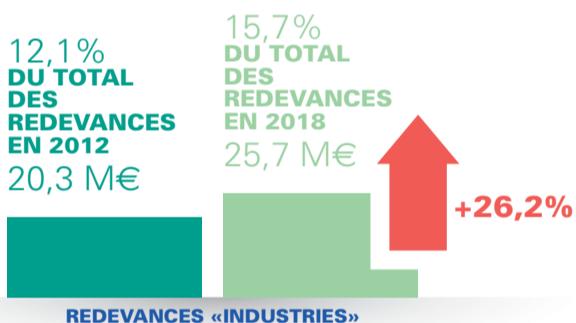
RÉÉQUILIBRER

Les instances de bassin ont souhaité faire **évoluer le dispositif de redevances** en visant un certain **rééquilibrage des niveaux de contribution** des différentes catégories de redevables.

Dans le bassin Rhin-Meuse, la contribution globale des ménages, en volume des recettes de l'agence de l'eau, sur la durée du 10^{ème} programme, diminue de 3,3 % (évolution par rapport à six fois l'année 2012). Pour les usagers industriels, elle augmentera de 15,8 % sur cette période.

ÉVOLUTION DES REDEVANCES EN NIVEAU DE RECETTES

Source : AERM / 2012



LUTTER CONTRE LES TOXIQUES

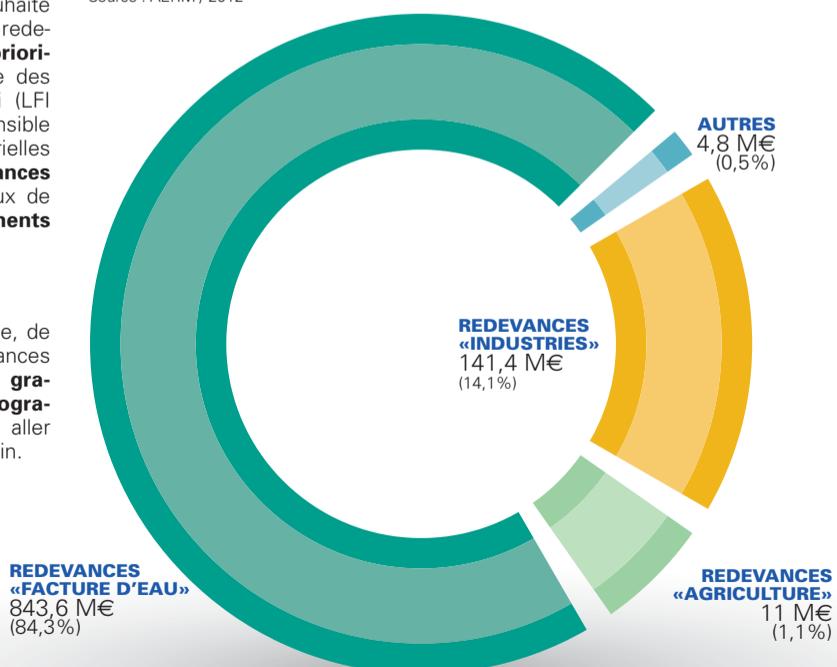
Au nom du principe **pollueur-payeur**, les instances de bassin ont souhaité **relever les taux** de certaines redevances au regard des enjeux **prioritaires de l'eau**, dans le cadre des orientations définies par la loi (LFI 2012), avec le relèvement sensible des taux de redevances industrielles pour les rejets de **substances toxiques** et la hausse des taux de redevances pour **prélèvements** d'eau dans le milieu naturel.

SIMPLIFIER

Dans une démarche d'économie, de solidarité et de lisibilité, les instances ont adopté une **suppression graduelle de la modulation géographique des redevances** pour aller vers des taux unifiés sur le bassin.

VOLUME DES RECETTES DU 10^{ÈME} PROGRAMME DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE 2013-2018

Source : AERM / 2012



UNE ACTION INSCRITE AU CŒUR DE LA POLITIQUE DE L'EAU

UNE AMBITION EUROPÉENNE POUR L'EAU

Reconquérir et préserver le bon état de nos ressources en eau et de nos milieux aquatiques (rivières, plans d'eau, nappes souterraines, zones humides, littoral...) est un objectif commun aux États membres de l'Union européenne. Les États élaborent tous les six ans, puis mettent en œuvre, dans chaque grand bassin des fleuves d'Europe, des plans de gestion des eaux qui visent à atteindre progressivement ce «bon état». Cette démarche, définie par la directive cadre sur l'eau (DCE) d'octobre 2000, associe régulièrement le public aux choix à faire.

UNE ORGANISATION FRANÇAISE : LE SDAGE

En France, le plan de gestion de l'eau est le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, ou SDAGE, élaboré par le comité de bassin. Il décrit la stratégie (objectifs et moyens pour y parvenir) pour retrouver le bon état de toutes les eaux. C'est un document officiel : ses orientations et dispositions s'imposent à toutes les décisions publiques en matière d'eau.

L'action de l'agence de l'eau s'inscrit dans cette démarche. Le 10^{ème} programme fait partie des mesures opérationnelles qui découlent des SDAGE.

Le 10^{ème} programme de l'agence de l'eau contribue aussi à la déclinaison opérationnelle d'autres directives européennes (directive «Eaux résiduaires urbaines», directive «Inondations», par exemple) et des plans nationaux qui visent à la protection de la biodiversité et des ressources naturelles, dont l'eau et les écosystèmes aquatiques.

De nombreux acteurs des territoires ont été et sont associés à l'élaboration et au suivi du programme de l'agence de l'eau à travers le comité de bassin et ses commissions décentralisées.

Le cadrage stratégique du programme des agences de l'eau est construit selon une méthode de coordination entre, d'une part, les objectifs nationaux, à travers des rencontres entre la ministre chargée de l'écologie et les présidents de comités de bassin, et, d'autre part, les objectifs spécifiques aux territoires de chaque bassin.

LES AVANCÉES POUR L'EAU

DE NETS PROGRÈS...

Les cours d'eau et les milieux aquatiques se sont nettement **améliorés du point de vue de leur qualité physico-chimique**, sauf localement, en milieu rural en particulier, pour certains cours d'eau plus fragiles en tête de bassin versant.

L'action des acteurs, aidés par l'agence de l'eau au cours des programmes précédents, a permis de résorber le retard de mise en conformité de l'assainissement des plus grandes agglomérations du bassin et de réduire très notablement les rejets industriels les plus importants, ces pollutions de l'eau dites «classiques» ayant été longtemps le facteur principal de dégradation des milieux récepteurs.

...MAIS PAS ENCORE DE BON ÉTAT DES EAUX

Malgré cela, on est encore loin de l'objectif de «bon état des eaux» fixé pour 2015 dans le SDAGE en 2009.

Les raisons principales de cet écart à l'objectif reposent sur trois causes essentielles :

- les **pollutions diffuses** d'origine **agricole** (produits phytosanitaires et nitrates) ;
- les rejets de **substances dangereuses** d'origines **industrielle** et **artisanale** ;
- le **mauvais état «physique» des milieux aquatiques** (berges, lits, zones humides, circulation des poissons et des sédiments...). Plus de la moitié des cours d'eau du bassin Rhin-Meuse sont concernés.

Plusieurs constats :

- un constat de **perte** de la **biodiversité** aquatique ;
- la **détection généralisée de présence de pesticides** dans les **eaux** ;
- plus de **10 % des captages pour l'eau potable** contaminés ;
- un **bilan en demi-teinte** pour les **nitrates** dans les **eaux souterraines** ;
- des **avancées certaines**, mais **insuffisantes**, concernant la **restauration des milieux aquatiques** et la **continuité écologique**, la réduction des **pollutions diffuses** d'origine agricole et la réduction des rejets de **substances dangereuses** d'origine industrielle ;
- des **ressources** en eau globalement **abondantes** mais pouvant être impactées par les **pollutions**, les **prélèvements**, les **pertes** d'eau (fuites des réseaux de distribution d'eau potable), mais aussi les **aléas** climatiques. On considère d'ores et déjà que le régime des eaux des cours d'eau sera, plus ou moins fortement, impacté par la modification du cycle des précipitations liée aux évolutions climatiques (ex. étude internationale réalisée pour le bassin du Rhin, projet AMICE pour la Meuse...).

JUSQU'AU 30 AVRIL 2013

CONSULTATION DU PUBLIC SUR L'AVENIR DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

DONNEZ VOTRE AVIS !

Depuis le 1^{er} novembre 2012, le Comité de bassin consulte les habitants des bassins du Rhin et de la Meuse (partie française) sur l'avenir de l'eau et des milieux aquatiques de leur territoire.

Le public dispose de six mois pour répondre à cette consultation et donner son avis sur les grands enjeux de l'eau qui ont été identifiés par les experts et les acteurs de l'eau dans l'objectif d'élaborer la future stratégie de gestion des ressources en eau à l'horizon de 2020.

QUELLES SUITES SERONT DONNÉES À CETTE CONSULTATION ?

Les avis exprimés seront analysés et présentés au comité de bassin en vue de l'adoption définitive des questions importantes et du programme de travail pour réviser le plan de gestion des eaux (SDAGE 2016-2021).



ASSOCIER LE PUBLIC À LA RENAISSANCE DE LA RIVIÈRE

Plus qu'un travail, une mission qui ne saurait être menée sans le soutien des agriculteurs, des pêcheurs, des écoliers et de leurs parents, des associations... et des particuliers. L'eau est l'affaire de tous, rappelle Daniel Dietmann, président fondateur du SMARL.

«Convaincre de considérer la rivière «autrement» est le point de départ de notre action pour sauver la Largue, rivière du sud de l'Alsace» rappelle Daniel Dietmann. Lorsqu'en 1986, pour la première fois, fut présenté aux élus des 58 communes du bassin versant de La Largue le projet de gestion globale des cours d'eau pour régler les problèmes d'inondations, de débits estivaux, de pollutions des nappes et d'alimentation en eau du canal du Rhône au Rhin, il fallut trouver les mots et les bonnes propositions qui, au final, rallièrent les communes. Ce fut le point de départ d'une fulgurante évolution des consciences et des pratiques.

LE PUBLIC APPRÉCIE ET DÉCOUVRE

Vingt ans plus tard, le public savoure la renaissance de la rivière. Il aime la musique et l'odeur de cette eau limpide, fraîche et bien oxygénée, qui abrite truites, vairons, ablettes, chabots, ou encore, lamproies de planaire, bouvières et écrevisses à pieds rouges, grâce à la qualité de l'eau retrouvée. Il apprécie les balades en famille le long des berges ombragées à la recherche des traces et des grignotages biseautés des castors qui ont mis un terme à leur très longue absence.

Il découvre d'autres occupants qui font aussi leur grand retour : martins-pêcheurs, cincles plongeurs, bergeronnettes des ruisseaux... Il observe des couples de courlis cendrés, dans les prairies humides de la basse vallée, et s'informe à partir des panneaux que nous avons installés.

LES ÉLUS CONFORTÉS

Pour nos collectivités, il y a de nombreux avantages à faire comprendre au public les grands enjeux de conservation de la biodiversité. Lorsqu'ils sont informés et associés, les citoyens font vite le lien entre cette biodiversité enrichie, la qualité de leur eau potable, la qualité des produits que les agriculteurs partenaires leur proposent, et leur qualité de vie au regard de la gestion des risques liés aux inondations... Les élus sont confortés dans leurs choix. Le public est un acteur indispensable. Nous devons convaincre les particuliers de s'impliquer en consommant moins d'eau et surtout de pesticides, ce qui sous-entend, que nous montrions l'exemple. C'est un appel à la raison et à la sagesse corroboré par cette phrase : «Montre-moi ta rivière, je te dirai qui tu es !»

Une initiative innovante pour associer le public à la gestion de l'eau et des territoires.

«Le public, lorsqu'il est associé au sauvetage de la rivière, fait le lien entre la biodiversité enrichie et la qualité de l'eau... les élus sont confortés.»



Daniel Dietmann, Président du syndicat mixte pour l'aménagement et la renaturation du bassin versant de la Largue (Haut-Rhin), Maire de Manspach.

LES GRANDS ENJEUX DU BASSIN RHIN-MEUSE

Au-delà des grands enjeux communs qui viennent d'être évoqués, une attention particulière doit être portée à des problématiques qui marquent plus spécifiquement le bassin Rhin-Meuse.

Garantir une eau potable en quantité et de qualité suffisantes, en particulier vis-à-vis des pollutions diffuses agricoles, nécessite de poursuivre les efforts pour une gestion durable de la ressource : lutter contre les pollutions diffuses et chroniques du milieu naturel, mieux gérer les prélèvements en eau, protéger les captages d'eau potable, réduire les fuites d'eau, encourager les pratiques économes.

Retrouver les équilibres écologiques, restaurer la biodiversité, véritable patrimoine naturel. La nature rend gratuitement des services importants à l'homme. Préserver les milieux aquatiques (faune et flore des rivières, nappes souterraines, plans d'eau, eaux littorales, zones humides...), c'est garantir la pérennité et la qualité des ressources en eau, la variété des usages de l'eau et mieux anticiper les effets du changement climatique.

Anticiper pour mieux s'adapter au changement climatique. L'évolution du climat impacte de plus en plus nos ressources en eau (sécheresses, étiages sévères) et multiplie les phénomènes extrêmes et dangereux (inondations, coulées de boues, submersions marines...). Anticiper ces évolutions permet d'adapter nos politiques et nos pratiques pour sauvegarder les ressources naturelles, organiser le partage de l'eau et réduire la vulnérabilité des populations et des activités.

Éliminer les substances dangereuses dans l'eau. De nombreuses substances chimiques (phytosanitaires, médicaments...), se retrouvent dans l'eau. Qu'elles soient d'origine agricole, industrielle, domestique, elles dégradent l'environnement et la qualité de l'eau et exposent faune, flore et consommateurs à des risques sanitaires élevés. Limiter les rejets, voire éliminer totalement ces substances dangereuses reste une priorité.

Replacer la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire. L'eau, les milieux naturels et les services qu'ils rendent gratuitement, sont des éléments clés du développement économique et touristique des territoires. La rivière est souvent un élément structurant des projets d'urbanisme. L'eau est un enjeu à prendre obligatoirement en compte dans l'organisation et les projets de développement des collectivités (documents d'urbanisme, par exemple pour la gestion des eaux pluviales). Les démarches sur les territoires autour des cours d'eau, comme les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), permettent la concertation et l'engagement des personnes et des activités concernées.

Donnez votre avis

Ces grands enjeux ont été identifiés sur tous les bassins hydrographiques français : ils sont stratégiques pour l'avenir de l'eau et des milieux aquatiques. Comment les considérez-vous personnellement ?

Stratégie de l'eau :
votre avis compte !

Garantir une eau potable en quantité et de qualité suffisante, en particulier vis-à-vis des pollutions diffuses agricoles

Prioritaire Important Secondaire

Retrouver les équilibres écologiques, restaurer la biodiversité, véritable patrimoine naturel

Prioritaire Important Secondaire

Anticiper pour mieux s'adapter au changement climatique

Prioritaire Important Secondaire

Éliminer les substances dangereuses dans l'eau

Prioritaire Important Secondaire

Replacer la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire

Prioritaire Important Secondaire

Renforcer la coopération entre les nations qui partagent l'eau du Rhin et de la Meuse

Les deux grands fleuves de l'Est de la France, le Rhin et la Meuse, arrosent plusieurs pays d'Europe. Des millions de personnes en dépendent pour leur eau potable ou les autres usages, et partagent les risques liés à leurs crues. Les enjeux sont de taille : toxiques, aléas climatiques, ressources et aménagements, biodiversité, continuité écologique...

Selon vous, les états riverains doivent-ils conforter leur ambition partagée pour ces grands fleuves ?

C'est très important C'est souhaitable Ce n'est pas indispensable

Vous considérez-vous suffisamment informé(e) des actions de protection de ces grands fleuves transfrontaliers ?

Je suis informé(e) J'aimerais l'être Je ne me sens pas très concerné(e)

Renforcer l'information sur la politique de l'eau

Les Français sont sensibles aux enjeux liés à l'eau et à la protection de la biodiversité et des milieux aquatiques

Etes-vous suffisamment informé(e) de l'état de l'eau et des milieux naturels de votre territoire (cours d'eau, étangs, zones humides, nappes d'eaux souterraines...) et des actions menées pour les sauvegarder ?

Je suis informé(e) Je souhaite être davantage informé(e)
 J'ai d'autres priorités

Adapter la dépollution en milieu rural

Les villes de notre territoire sont désormais très largement conformes aux "normes" européennes pour le traitement des eaux usées urbaines. Les petites communes (plus d'un millier) n'ont, en revanche, souvent pas encore de traitement pour les eaux usées domestiques

Que deviennent les eaux usées dans votre commune ?

Elles sont épurées et rejetées à la rivière
 Elles sont traitées et recyclées pour l'eau potable
 Elles sont rejetées sans traitement à la rivière
 Je ne sais pas

Les communes rurales doivent-elles disposer d'équipements collectifs pour traiter les eaux usées des habitants ?

Ce service public doit être assuré, quel qu'en soit le coût
 Il faut rechercher des solutions individuelles au moindre coût adaptées aux enjeux écologiques

Lutter contre les pollutions diffuses, un enjeu de société

La lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole et non agricole (pesticides, nitrates et engrais chimiques...) reste un défi majeur pour protéger nos ressources en eau, notre biodiversité et notre santé. Notre territoire n'échappe pas à ce défi. Des solutions innovantes sont possibles :

L'état et ses organismes publics doivent aider économiquement les filières agricoles qui respectent l'environnement et l'eau (bio et similaire) ?

C'est une bonne solution pour l'eau et les emplois Il y a d'autres priorités économiques

Si votre commune soutient une filière locale de distribution de produits agricoles (circuit court) qui permet de faire des économies d'eau et de produits chimiques, êtes-vous prêt à acheter ces produits ?

Je participe à ce genre de développement économique respectueux de l'environnement J'ai d'autres priorités

Votre commune n'utilise plus d'herbicides pour les espaces verts : considérez-vous que c'est une bonne initiative ?

C'est une bonne initiative pour les habitants, pour les enfants et pour protéger l'eau Ce n'est pas prioritaire

Êtes-vous prêt(e) à modifier vos habitudes au jardin, à la maison, dans votre assiette... pour choisir des produits qui respectent les ressources de la nature et l'eau ?

Je le fais déjà Je le fais parfois J'ai d'autres priorités

Souhaitez-vous apporter des commentaires (par exemple, proposer d'autres enjeux importants pour l'eau) ?

Oui Non

Si oui, lesquels ?

.....
.....

Programme de travail et calendrier

Le programme de travail pour élaborer la stratégie pour l'eau 2016-2021, défini dans le document des « enjeux de l'eau » (questions importantes) du bassin Rhin-Meuse, prévoit une concertation régulière avec les acteurs de l'eau (collectivités, industriels et agriculteurs, associations, État) sur les grands bassins versants. Une nouvelle consultation publique aura lieu en 2014 sur la stratégie à mettre en place, objectifs à atteindre et moyens d'y parvenir.

Souhaitez-vous formuler des propositions complémentaires sur ce programme de travail ?

.....
.....

Pour une meilleure analyse et restitution de vos réponses, merci de nous indiquer :

Le code postal de votre commune

Vous avez :

- de 25 ans entre 26 et 35 ans entre 36 et 65 ans + de 65 ans

Vous êtes :

un homme une femme agriculteur artisan ou commerçant
 employé ouvrier profession libérale cadre supérieur
 sans activité professionnelle élève ou étudiant retraité

Comment avez-vous été informé de cette consultation ?

internet médias (presse, radio, TV) réunion ou débat public

autre (précisez) :

Merci d'avoir
répondu

DÉTACHEZ ET RETOURNEZ CE QUESTIONNAIRE À :
Agence de l'eau Rhin-Meuse - B.P. 30019 57161 Moulins-Lès-Metz
OU RÉPONDEZ SUR NOTRE SITE INTERNET
www.eau-rhin-meuse.fr

VOUS SOUHAITEZ ÊTRE LE RELAIS DE CETTE
CONSULTATION, CONTACTEZ-NOUS
consultation@eau-rhin-meuse.fr
ou Cécilia Ledran
(dept. com/doc au 03 87 34 48 59)

ACTUALITÉS

«UN TERRITOIRE URBAIN OU AGRICOLE, MÊME MODESTE, PEUT PARFAITEMENT ÊTRE GÉRÉ SANS USAGE DE PESTICIDES.»

À l'automne 2012, le conseil scientifique du comité de bassin Rhin-Meuse organisait un colloque intitulé «Eau et pesticides, quoi de neuf ?». Son président nous livre son point de vue sur ce rendez-vous.



Marc Benoît, président du conseil scientifique du comité de bassin Rhin-Meuse.

Rhin-Meuse infos : l'objectif de la journée était double : permettre aux participants de se forger une opinion sur la présence et l'impact des pesticides sur les milieux aquatiques et de conforter la mobilisation de tous en faveur de la réduction de la pollution dite diffuse. Cet objectif vous semble-t-il atteint ?

Marc Benoît : Expliquer l'ampleur des risques que nous courons en utilisant les pesticides pour donner envie de les réduire me semble une cible complètement atteinte. Deux moments forts ont soutenu cet objectif : montrer la montée des impacts sur la santé humaine des pesticides, avec un exposé dense et précis de Philippe Hartemann et insister sur la non maîtrise actuelle de ces risques à travers les deux expo-

sés sur les eaux distribuées et la qualité des ressources en eau.

RMI : Que retenir-vous plus particulièrement de cette journée ?

MB : L'engagement des acteurs qui ont témoigné avec conviction, précision, et parfois avec fougue qu'un territoire urbain ou agricole, même modeste, peut parfaitement être géré sans usage de pesticides.

RMI : «L'utopie, ce n'est pas ce qui est irréalisable, c'est ce qui est irréalisé». C'est par cette citation de Théodore Monod, que Jean-Marie Pelt, grand témoin, a conclu son intervention. En quoi cette citation est-elle adaptée au thème de la journée ?

MB : Cette citation montre qu'au-delà des exemples présentés, défen-

sus et argumentés, il reste beaucoup à faire pour diminuer drastiquement l'usage des pesticides sur l'ensemble du territoire, permettant de généraliser des activités humaines sobres sur leurs usages.

RMI : Dans votre conclusion, vous avez indiqué la récente parution du rapport d'information fait au nom de la mission commune d'information sur les pesticides et leur impact sur la santé et l'environnement. En quoi est-ce une avancée ?

MB : Ce rapport sénatorial, voté à l'unanimité des sénateurs qui composaient cette mission, engage une vraie réflexion «systémique» sur la question. Il tente une prise en compte de toutes les réformes majeures à engager pour se mettre en ordre de marche vers un usage sage et sobre des pesticides.

RMI : Quelles suites le Conseil scientifique va donner à cette journée ?

MB : Nous allons, au sein du Conseil scientifique, extraire les points-clés qui restent à améliorer dans notre compréhension des raisons d'usage, des tendances d'évolution, et enfin des impacts en particulier sur les ressources en eau.

Pour en savoir plus : rendez-vous sur le site www.eau-rhin-meuse.fr pour retrouver les enregistrements sonores des différentes présentations.

DES COMMUNES RÉCOMPENSÉES



Pour la seconde année consécutive, la région Alsace et l'agence de l'eau Rhin-Meuse ont distingué 77 communes alsaciennes dans le cadre de l'opération Commune Nature. Cette initiative récompense les communes qui s'engagent volontairement dans une réduction, voire une suppression de l'utilisation des pesticides. Réactions «à chaud» des heureux récipiendaires.



Les 77 communes alsaciennes récompensées par 1, 2 ou 3 libellules.

Orbey / 68

Je suis contente car cette distinction est un levier positif pour communiquer vers la population. Elle permet également de valoriser le travail des équipes des espaces verts. C'est à la fois un tremplin pour décrocher la troisième libellule et pour servir d'exemple aux autres communes du secteur.

Vendenheim / 67

L'engagement dans cette démarche n'a pas été facile car il a fallu modifier des habitudes. Cette récompense valorise le travail réalisé et les résultats obtenus. C'est un bel encouragement. L'engagement pris par les élus de moins, voire de ne plus utiliser de pesticides est important pour ma santé. J'y suis d'autant plus sensible que je suis papa depuis 4 mois.

Riedwihr / 68

Il y avait un peu d'appréhension quand nous avons débuté la démarche. La population a rapidement adhéré. Même si parfois il y a du travail supplémentaire pour l'entretien des espaces verts, nous poursuivons nos efforts.

VIENT DE PARAÎTRE

Les demandes de documents sont à adresser par écrit ou par mel (cdi@eau-rhin-meuse.fr) au service documentation de l'agence de l'eau Rhin-Meuse.



La forêt protège votre eau

L'objectif de cette brochure d'une trentaine de pages est de sensibiliser les acteurs de l'eau et les forestiers, sur les bénéfices environnementaux et économiques induits par la mise en œuvre d'actions de protection de la qualité de l'eau en forêt. Elle présente les solutions contractuelles pour optimiser la protection de la ressource en eau.

Des forêts pour l'eau potable : la forêt protège votre eau. Centre national de la propriété forestière (cnpf@cnpf.fr) – Forestiers privés de France (foret.privee@wanadoo.fr) – 32 p – octobre 2012



Assainissement non collectif : usagers, informez-vous !

20% de la population française est concernée par une installation d'assainissement non collectif. Ce dépliant, édité par le ministère du développement durable, détaille les règles qui s'appliquent à l'utilisateur selon différents cas de figure.

Assainissement non collectif : usagers informez-vous !

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie – Septembre 2012 – 6 pages – Retrouvez toutes les informations sur l'assainissement non collectif : www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr



Des alternatives au désherbage chimique

Édité par les coopératives agricoles de Lorraine, ce document présente les performances des outils de désherbage mécanique ou mixte existants pour pratiquer un désherbage alternatif. Sont passés au banc d'essai : la herse étrille, la houe rotative, la bineuse, la pulvérisation localisée et les systèmes de guidage.

Des solutions alternatives au secours du désherbage chimique. Coopératives agricoles lorraines – Agence de l'eau Rhin-Meuse – Région Lorraine – Lycée agricole de Courcelles-Chaussy – FP Cuma – Instituts techniques Arvalis et Cetiom – 8 p



Guides pratiques à l'attention des agriculteurs

Les chambres d'agriculture de Lorraine, avec le soutien de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, proposent deux guides, l'un sur des solutions alternatives et complémentaires à l'utilisation des herbicides et le second sur la couverture du sol en interculture. Cette publication s'appuie sur un bilan de 10 années d'expérimentation en Lorraine illustré par des photos, graphiques et performances.

Le guide sur la lutte contre les mauvaises herbes en plus de fournir des conseils pratiques offre des témoignages d'agriculteurs ayant mis en pratique ces techniques alternatives.

Couverture du sol en interculture : choisir un couvert adapté – Chambres d'agriculture de Lorraine – juin 2012 – 16 p

Lutte contre les mauvaises herbes : des solutions alternatives et complémentaires aux herbicides - Chambres d'agriculture de Lorraine – octobre 2012 – 20 p

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse www.eau-rhin-meuse.fr



Colmar / 68

C'est un bon début. La démarche de progrès est intéressante. J'attends le détail des résultats du diagnostic pour proposer des pistes d'amélioration.

Brickenwald / 67

Cette récompense est un argument touristique. Pouvoir afficher en entrée de villages le panneau «Commune Nature» est un plus. Nous allons communiquer auprès des élus municipaux afin de favoriser une appropriation plus importante de notre engagement.

Manspach / 68

Nous sommes fiers de cette récompense même si cela demande des efforts et une force de conviction notamment auprès de la population. Nous réfléchissons actuellement à l'acquisition de matériel adapté pour alléger le travail.

Vieux-Thann / 68

Cette récompense aujourd'hui c'est très bien. Nous sommes au début de la démarche. Il nous faut encore convaincre les élus et sensibiliser la population. C'est un travail de longue haleine. Nous sommes intéressés par les «pratiques gagnantes» développées dans d'autres communes.

Pour en savoir plus : florence.chaffarod@eau-rhin-meuse.fr